

De très joyeuses fêtes et nos meilleurs vœux pour l'année 2009!



À votre

service de police

4-5

Qu'est-ce qu'une politique ministérielle?

6

Traiter chaque citoyen avec respect et dignité

7

Les relations avec la communauté



Un service professionnel!

La population de Montréal bénéficie d'un service de police de qualité, appelé à intervenir dans diverses situations plus d'un million de fois par année.

Pour ce faire, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) compte sur une équipe professionnelle et engagée présente aux quatre coins de la ville, dans le métro, dans les parcs, près des écoles et dans les rues. Ainsi, en 2007, les patrouilles effectuées par les policiers du SPVM, en vélo, à pied et en métro, totalisaient pas moins de 301 275 heures.

Montréal est une ville aux multiples facettes reconnue pour la qualité de ses festivités accueillant une clientèle de partout à travers le monde. C'est pourquoi depuis 2001, les demandes faites au SPVM pour assurer la sécurité lors des événements locaux et internationaux ont augmenté de 35%!

Dans ce contexte, nous entendons relever le défi de la qualité des services à la population et de la complexité des problématiques criminelles en nous rapprochant de la population, en ayant une meilleure connaissance des situations particulières dans chaque quartier et renforçant nos relations avec les partenaires communautaires.

Car, c'est en ayant une meilleure connaissance de ce que vivent les citoyens que nous pouvons intervenir efficacement et assurer la sécurité de tous.

Montréal, une ville sécuritaire



Membres de la Commission de la sécurité publique :

Claude DAUPHIN

Maire de l'arrondissement de Lachine
Vice-président du comité exécutif
de la Ville de Montréal
Responsable des affaires
gouvernementales et de
la sécurité publique

Vera DANYLUK

vice-présidente,
maïresse de Ville Mont-Royal

Patricia BITTAR

conseillère, arrondissement
de Saint-Laurent

Jean-Marc GIBEAU

conseiller, arrondissement
de Montréal-Nord

Anthony HOUSEFATHER

maire de Ville
de Côte-Saint-Luc

Marc TOUCHETTE

conseiller, arrondissement
de Verdun

Samir RIZKALLA

représentant
du gouvernement du Québec

Avec une baisse marquée de la criminalité et une amélioration notable du bilan de la sécurité routière, Montréal est plus que jamais une ville sécuritaire.

Mais ce travail ne s'est pas fait tout seul. Il a pris forme dans les étapes successives de modernisation du modèle de police de quartier entreprise en 2004. Création du Module d'actions par projet, intégration de nouvelles unités, réaffectation de 200 policiers à des tâches opérationnelles, embauche de 133 policiers affectés à la sécurité routière, présence dans le métro et visibilité accrue des policiers dans les quartiers sont parmi les gestes concrets posés par le SPVM.

Le constat est limpide : le modèle de police de quartier a fait ses preuves, et ce, à plusieurs égards.

D'une part, la plus grande visibilité policière et une surveillance accrue de la circulation ont renforcé l'image de sécurité de la métropole, un atout important quand on considère le grand nombre d'activités à grand déploiement qui ont donné à Montréal cette réputation de ville festive.

Sur ce plan, Montréal se positionne donc favorablement comme destination touristique de premier choix, ce qui a un impact considérable sur l'économie de la ville.

D'autre part, le modèle de la police de quartier est aujourd'hui au cœur des relations entre le SPVM et la population de Montréal. Il se traduit non seulement par une plus grande proximité entre les policiers et les citoyens, mais aussi par une meilleure compréhension des situations particulières à chaque quartier de même que des besoins des citoyens.

Au-delà du modèle de police de quartier lui-même, je note aussi que c'est grâce au travail acharné et constant de policiers qui ont choisi d'exercer avec courage un métier risqué et exigeant que Montréal demeure un endroit sécuritaire où il fait bon vivre.

Claude Dauphin

Maire de l'arrondissement de Lachine
Vice-président du comité exécutif
de la Ville de Montréal
Responsable des affaires gouvernementales
et de la sécurité publique

La Police de quartier d'aujourd'hui



Il y a maintenant plus de 10 ans que la Police de quartier a pris forme à Montréal. En tant que policier au Service de police de la Ville de Montréal depuis 26 ans et chef du SPVM depuis 2005, je suis fier de ce que nous avons accompli.

La Police de quartier a évolué et je l'ai vu grandir. Car pour qu'elle demeure efficace et contemporaine, elle s'est adaptée à son environnement sans cesse changeant, aux besoins de la population et aux ressources dont nous disposons.

En 2003 et en 2007, grâce à la révision de notre offre de services, nous avons apporté des ajustements importants. Nous avons notamment restructuré des postes, redéployé le personnel et consolidé les unités dont le mandat est de soutenir les postes. Ce que nous voulions, c'était notamment de renforcer la capacité d'intervenir des postes

de quartier et d'être plus visibles là où les citoyens demandent à nous voir : dans les rues, dans les parcs, le métro, les écoles.

La patrouille à pied est un moyen privilégié d'augmenter la visibilité, de favoriser le rapprochement avec la population, de permettre l'acquisition d'une connaissance approfondie du territoire et des besoins des résidents. Pour la période de juin et juillet 2008, le pourcentage des Montréalais ayant vu un policier patrouiller à pied est de 23 %, soit 8 % de plus que ce qu'on avait observé dans la même période au cours des années précédentes. Au cours de l'année de 2007, le nombre total d'heures de patrouille effectuées par les policiers du SPVM, à pied, en métro et en vélo était de 301 275.

Plus de visibilité policière, mais aussi plus de policiers dans les postes de quartier. Depuis 1999, le nombre de policiers permanents et temporaires est passé de 4 074 à 4 599, soit une hausse de 13 %. Les aménagements à la Police de quartier que nous avons réalisés depuis 11 ans visent à accroître les effectifs dans les postes de quartier. En 2007 notamment, avec la révision de notre offre de services, nous avons redéployé quelque 200 policiers dans les activités policières de quartier.

Le résultat, c'est que depuis l'ouverture des premiers postes de quartier en 1997, le nombre d'infractions au code criminel a diminué de 24 %. En 2007, le nombre de crimes à Montréal était à son plus bas niveau depuis plus de 30

ans. Et la tendance se poursuit en 2008 avec une baisse de 6 % pour les sept premiers mois de l'année, incluant une baisse de 50 % des homicides par rapport à 2007. Le bilan routier s'améliore alors que le nombre de collisions entraînant des décès a diminué de 29,6 % soit, de 54 en 2006 à 38 en 2007.

La Police de quartier est là pour rester

Oui, la Police de quartier est là pour rester, car ses forces sont indéniables : un service à la clientèle de qualité, la résolution durable des problèmes, le rapprochement avec les citoyens quartier par quartier, la concertation avec les partenaires ainsi que le professionnalisme des quelque 7 000 personnes, hommes et femmes, Québécois de souche ou issus de communautés ethnoculturelles qui forment l'équipe du SPVM et qui occupent, chacun et chacune, une place à part entière au sein de notre organisation.

Le développement harmonieux de nos communautés relève d'une responsabilité collective. Nous prenons la nôtre très au sérieux.

Yvan Delorme

Directeur du Service de police de la Ville de Montréal

Qu'est-ce qu'une politique ministérielle ?

Ce qu'en dit le ministère de la Sécurité publique (MSP)

L'expression « politique ministérielle » est utilisée lorsqu'il y est question d'une enquête policière effectuée à la suite d'événements impliquant des policiers dans l'exercice de leurs fonctions et au cours desquels une personne a été blessée ou a perdu la vie. Comme toute enquête policière, elle porte sur l'ensemble de l'événement et non pas uniquement sur le travail des policiers impliqués.

Afin d'assurer l'objectivité et l'impartialité de l'enquête, elle doit être conduite par un autre corps policier que celui impliqué dans l'événement.

À la suite de cette enquête, comme dans toute enquête policière, un rapport d'enquête est produit.

Ce rapport peut être par la suite utilisé par :

- Le procureur des poursuites criminelles et pénales
- Le coroner
- Le Commissaire à la déontologie policière, en cas de plainte.

Les objectifs

Assurer à la population qu'une enquête policière objective et impartiale est effectuée lorsque le décès ou les blessures graves reçues par un citoyen ou par un policier sont liés à une intervention policière ;

Mettre en place une procédure automatisée et connue de tous les intervenants concernés afin de déterminer les critères qui permettent le déclenchement d'une politique ministérielle et le corps de police qui sera désigné pour effectuer l'enquête.

Le ministère de la Sécurité publique doit être avisé de l'événement le plus rapidement possible après l'événement.

Sécurité publique
Québec

Historique de la politique ministérielle

1979 : Entrée en vigueur de la politique ministérielle

- Toute enquête sur un décès survenu durant la détention d'une personne par un corps de police, ou des suites de cette détention, doit être transférée à un autre corps de police.
- Les corps de police habilités à réaliser ces enquêtes sont la Sûreté du Québec (SQ), le Service de police de la communauté urbaine de Montréal (SPCUM) (NDLR: devenu, depuis, le SPVM) et le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ).

1989 : L'obligation de transférer l'enquête s'étend aux décès survenus lors d'une intervention policière.

- Apparaît également l'obligation d'informer le ministre de l'événement.

1996 : Application de la politique aux blessures pouvant causer la mort.

2003 : Application de la politique aux policiers décédés ou blessés gravement.

2004 : Application de la politique lors de blessures par balle, peu importe la gravité.

Pourquoi y a-t-il déclenchement d'une intervention policière qui fait l'objet d'une politique ministérielle ? Des questions qui ont été posées au ministre de la Sécurité publique. En réponse, le ministre a déclaré que, pour une politique ministérielle, le SPVM obéit à

Un événement

Que se passe-t-il ?

Première question : Cet événement se situe-t-il dans les paramètres d'une intervention policière ?

Si oui, deuxième question : Est-ce qu'il y a eu...

- Décès d'une personne ?
- Blessure grave pouvant entraîner la mort ?
- Blessure par balle, peu importe sa gravité ?
- Décès durant la détention ?



Le MSP est avisé si on répond « oui » à l'une des questions précédentes.

Le MSP doit être prévenu par le service de police impliqué dans l'événement, et ce, le plus rapidement possible.

Le MSP désigne quel service de police mènera l'enquête sur l'événement (seuls trois services au Québec sont habilités à le faire : la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Québec et le SPVM). Le MSP confiera l'enquête à un service de police qui n'est pas impliqué dans l'événement.

Le SPVM publie ensuite un communiqué qui relate les faits qui ont été validés ; il indique également que le MSP a déclenché une politique ministérielle et qu'il a identifié le service de police désigné pour mener l'enquête. Enfin, le SPVM précise que toute demande d'information devra désormais être soumise à ce service.

nt d'une politique ministérielle? Pourquoi le SPVM ne commente-t-il pas publiquement un
'objet d'une politique ministérielle? Qu'arrive-t-il aux policiers concernés par une politique
ue nous avons beaucoup entendues, ces derniers temps... Avant tout, il faut savoir que c'est le
e qui déclenche de telles politiques. C'est pourquoi, lorsqu'il y a déclenchement d'une politique
une obligation légale à laquelle tous les services policiers du Québec sont assujettis.

et survient...

Le service de police désigné par le MSP commence l'enquête en vue de produire un précis des faits (rapport), qu'il devra ensuite acheminer au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). À cette fin, il doit...

- Couvrir, analyser et, parfois, effectuer des prélèvements sur la scène de l'événement (ceci peut prendre de 24 à 30 heures pour une scène normale);
- Rencontrer les témoins et prendre leur déclaration (ce qui peut demander de deux à trois jours);
- Étudier les rapports d'expertise du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (balistique, toxicologie, etc.), qui lui parviennent généralement plusieurs semaines après avoir été transmis pour analyse;
- Rencontrer les policiers impliqués.

Ces étapes obligatoires peuvent se succéder ou se chevaucher partiellement, mais la moyenne actuelle pour produire un précis des faits (rapport) est de **8 à 10 semaines**.

La remise au DPCP du rapport d'enquête (précis des faits) réalisé par le service de police désigné met fin au processus d'enquête de celui-ci, à moins que le DPCP ne demande un complément d'enquête.



Lorsqu'il reçoit le rapport du service de police désigné, le DPCP procède à l'analyse de la preuve en fonction des éléments compris dans le rapport.

En tout temps, il peut demander des compléments d'enquête, ce qui allonge chaque fois les délais.



Le DPCP rend ensuite une décision écrite concernant le dépôt ou non d'accusations criminelles à l'encontre du ou des policiers impliqués.

Il s'écoule en moyenne de **4 à 10 semaines** entre le moment où le DPCP reçoit le rapport du service de police désigné et celui où il rend sa décision écrite.

À noter et à retenir

Lorsque le rapport d'enquête est remis au DPCP, le procureur qui est chargé de l'étudier est toujours un procureur appartenant à un district judiciaire différent de celui du service de police impliqué, et ce, afin de garantir encore plus son indépendance.

Lorsqu'on examine les politiques ministérielles déclenchées au cours des trois dernières années, on s'aperçoit qu'il s'écoule quatre à six mois entre le déclenchement de la politique ministérielle et le dépôt de la décision écrite du procureur.

Questions et précisions

Pourquoi n'est-ce pas le MSP qui annonce le déclenchement d'une politique ministérielle et qui en communique la conclusion?

Des représentations sont en cours pour que l'annonce du déclenchement d'une politique ministérielle soit faite par le MSP, puisque cela fait partie de ses attributions de déclencher la politique et de désigner le service de police qui sera chargé de l'enquête. Cette prise en charge des communications pourrait aider à éliminer certaines ambiguïtés sur l'origine et le déroulement du processus.

Pourquoi les responsables du service impliqué n'interviennent-ils pas sur la scène publique?

À compter du moment où le MSP déclenche une politique ministérielle, c'est le service de police désigné qui traite les demandes des médias. Le SPVM le mentionne d'ailleurs toujours dans son communiqué qui annonce le déclenchement.

Lorsqu'une enquête est en cours, aucun élément d'information s'y rapportant ne doit être divulgué publiquement par le SPVM ou par un de ses membres, et ce, afin de ne pas nuire à l'enquête menée par un autre service de police et de ne pas prendre une position qui pourrait être contredite par des éléments obtenus en cours d'enquête. Par conséquent, afin de ne pas influencer les travaux de l'enquête et d'en préserver la transparence, le SPVM est tenu de s'abstenir de tout commentaire.

Qu'arrive-t-il aux policiers impliqués?

Ces policiers bénéficient d'un soutien physique et psychologique dans de courts délais. Dès le début de l'événement, le superviseur s'assure de les soutenir. Ceux-ci pourront être référés à un professionnel de la santé et bénéficier du programme d'aide au personnel policier (PAPP), un programme paritaire. Du soutien est aussi offert aux familles des policiers et à leur équipe de travail, notamment lors de « briefings » post-traumatiques. Des mesures particulières sont également prises en fonction de leurs besoins spécifiques.

De plus, le SPVM est actuellement à développer une entente de collaboration avec un hôpital affilié au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) pour offrir des soins psychologiques spécialisés aux policiers, à la suite d'un événement majeur ayant nécessité le déclenchement d'une politique ministérielle.

Traiter chaque citoyen avec respect et dignité

Chaque année, Montréal accueille des milliers de nouveaux arrivants à la recherche d'un petit coin de vie où ils pourront vivre paisiblement et s'épanouir. Cette immigration change le visage de Montréal et le SPVM s'adapte à cette nouvelle réalité.



Des jeunes de l'école Marie-Anne qui participent au projet Soccer à cœur.

C'est dans cette perspective que le SPVM a lancé en mars 2008 sa « Stratégie d'action sur le développement des compétences interculturelles » qui est, non seulement une vision à long terme, mais aussi un guide qui nous permettra de canaliser nos actions en matière de développement des compétences interculturelles, au cours des trois prochaines années.

Il importe de mentionner que les visions et actions de notre démarche sont rattachées avant tout à une meilleure connaissance de la diversité et du pluralisme afin de contrer le profilage racial et illicite, de le prévenir surtout, cela conformément à la loi. De plus, le SPVM a élaboré cette stratégie d'action en vue de mettre en œuvre notre vision québécoise axée sur l'inclusion et l'égalité de traitement pour tous les citoyens, car nous avons la ferme conviction de la nécessité de traiter chaque citoyen avec dignité et respect.

L'élément central de la stratégie d'action est un programme de formation appelé « L'intervention dans une société en changement » pour tous les policiers. La production d'outils d'information (capsules vidéo, brochures dépliant, etc.) fait aussi partie de la stratégie d'action.

Dans le cadre de leur travail, les policiers sont parfois appelés à porter une attention particulière à certains individus, à partir de critères définis, notamment dans le but de faire progresser une enquête plus rapidement.

Cette technique, appelée « profilage criminel », est légitime puisqu'il s'agit d'une technique d'enquête criminelle en vue d'élucider certains types de délits. Il s'agit donc d'une méthode de travail qui, à partir de preuves objectives, est :

- utilisée pour identifier un suspect, peu importe ses caractéristiques visibles;

- exercée à la suite de l'obtention de renseignements reliés à une activité criminelle qui aurait été commise par une personne répondant à une certaine description et dont les comportements (« modus operandi ») auraient été observés pendant ou après la perpétration d'une infraction.

En 2004, le SPVM a adopté une politique contre le profilage racial et illicite qui vise à éviter toute pratique de profilage d'individus basée sur les stéréotypes, les préjugés ou les mythes de la part de son personnel policier et civil.

Ces derniers doivent faire preuve de professionnalisme, de sens éthique et d'une attitude empreinte de courtoisie, de tact, de sensibilité et de respect envers la différence, et ce, en tout temps.

D'autre part, afin de mieux comprendre les multiples réalités qui animent chaque jour la vie montréalaise, le SPVM peut compter sur des comités de vigie formés de représentants de différentes communautés ethnoculturelles, ainsi que des représentants des aînés et des jeunes.

Ces comités de vigie exercent un important rôle conseil auprès de notre Service dans la préparation de documents (capsules d'information), pour faciliter la communication avec des membres d'une communauté ethnoculturelle ou pour la compréhension des enjeux dans un dossier précis.

Les relations avec la communauté

Le développement et le maintien d'une relation de confiance entre le SPVM et la population sont au cœur des activités organisées par les postes de quartier.

La Police de quartier, mise en place en 1997, favorise en effet un rapprochement avec la population. En plus des activités des agents sociocommunautaires, l'ensemble des policiers veillent à maintenir un contact permanent avec les citoyens. Le SPVM estime que cette proximité favorise l'émergence d'un sentiment de sécurité renforcé dans la population.

L'idée même de la sécurité dans une ville de la taille de Montréal ne peut pas reposer uniquement sur le Service de police. Bien que ce dernier joue un rôle évidemment dominant en matière de maintien de la paix et de préservation de la sécurité publique, il n'en demeure pas moins que les citoyens et les organismes bien ancrés dans les réalités locales jouent un rôle prépondérant en matière de sécurité publique.

Le SPVM croit fermement que la sécurité est le résultat de plusieurs facteurs et que c'est en comprenant le quotidien des citoyens dans chaque quartier et en expliquant son propre rôle et sa place dans la vie montréalaise que nous pouvons favoriser la paix et la sécurité de tous et ainsi travailler à l'amélioration de la qualité de vie.



De jeunes enfants découvrent les policiers dans le Quartier Parc-Extension.



Grande fête du soccer dans l'arrondissement de Bordeaux-Cartierville.

Quizz

1. Combien de policiers sociocommunautaires travaillent dans les 33 postes de quartier du SPVM ?
 - a. 33
 - b. 45
 - c. 71
 - d. 90
2. Laquelle de ces activités ne fait pas partie des moyens utilisés par le SPVM pour maintenir un contact permanent avec la population ?
 - a. Les activités de prévention avec les aînés
 - b. Les projets conjoints avec les commissions scolaires
 - c. Les compétitions de deltaplane
 - d. La participation des policiers à des activités culturelles
3. En quelle année le SPVM a-t-il adopté une politique contre le profilage racial et illicite ?
 - a. 1972
 - b. 1984
 - c. 2004
 - d. 2006
4. En quelle année le SPVM a-t-il lancé sa « Stratégie d'action sur le développement des compétences interculturelles » ?
 - a. Avril 2002
 - b. Mars 2008
 - c. Janvier 2006
5. Au Québec, lequel de ces services de police n'est pas habilité à mener des enquêtes sur un autre service de police ?
 - a. Service de police de la Ville de Montréal
 - b. Service de police de la Ville de Québec
 - c. Service de police de Gatineau
6. Laquelle des formations suivantes n'est pas enseignée à l'École nationale de police ?
 - a. L'utilisation de l'arme à feu
 - b. L'utilisation de l'alcotest
 - c. La conduite automobile
 - d. Les enquêtes
 - e. Le Tai Chi

Oups! Dans sa dernière édition (mai 2008), *À votre service de police* présentait la nouvelle carte policière comprenant les 33 postes de quartier (PDQ) du territoire du SPVM. Une erreur s'est malheureusement glissée dans cette carte. Il aurait fallu lire que le territoire de Pierrefonds-Roxboro est desservi par le PDQ 3 et non le PDQ 2. Rappelons que l'édition de mai 2008 est disponible sur le site Internet du SPVM www.spvm.qc.ca.

RÉPONSES :
1) 90
2) Les compétitions de deltaplane
3) 2004
4) Mars 2008
5) Service de police de Gatineau
6) Le Tai Chi



En cas
d'urgence
faites le
9-1-1

If you wish to obtain an english version of this document, please write to: Service de police de la Ville de Montréal, Division des communications, 1441, rue Saint-Urbain, H2X 2M6 • Le bulletin *À votre service de police* est une réalisation de la Division des communications du SPVM. Le bulletin est rédigé au masculin pour en faciliter la lecture. Nous vous invitons à formuler vos commentaires sur notre site Internet (www.spvm.qc.ca), par courrier au Service de police de la Ville de Montréal, 1441, rue St-Urbain, Montréal (Québec) H2X 2M6, ou par télécopieur au 514 280-3399. ISBN 978-2-922389-15-9, Décembre 2008